



ROYAUME DU MAROC

**DÉCLARATION DE S. E. M. ABDELOUAHAB BELLOUKI, AMBASSADEUR,
REPRÉSENTANT PERMANENT DU ROYAUME
DU MAROC AUPRÈS DE L'OIAC, À LA VINGT-CINQUIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Chers collègues,**

Je souhaite de prime abord féliciter vivement S.E. M. José Antonio Zabalgoitia Trejo, Ambassadeur, Représentant Permanent des États-Unis du Mexique, pour son élection bien méritée à la présidence de la vingt-cinquième session de la Conférence des États Parties et lui exprimer le plein soutien de ma délégation. Monsieur le Président, j'ai la conviction que vos compétences avérées et qualités professionnelles permettront de mener les délibérations de cette session vers une conclusion fructueuse. Je tiens en outre à féliciter fortement S.E. M. Krassimir Kostov, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Bulgarie pour ses louables efforts et sa brillante présidence de cette auguste Conférence.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance au Directeur Général de l'Organisation, l'Ambassadeur Fernando Arias, pour sa déclaration pertinente et instructive, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Secrétariat Technique pour leur dévouement et leur professionnalisme. Ma délégation salue les efforts du Secrétariat Technique et les mesures mises en place pour assurer notre sécurité sanitaire et le bon déroulement de cette session dans le cadre du respect des restrictions imposées par la pandémie de la COVID-19.

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations du Groupe africain et du Groupe du Mouvement des pays non alignés et de la Chine, Coordonnés respectivement par S.E. M. Lawrence Lenayapa, Ambassadeur, Représentant Permanent du Kenya, et par S.E. M. Fikrat Akhundov, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Azerbaïdjan.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc réitère, encore une fois, et de la façon la plus énergique, sa condamnation de l'emploi des armes chimiques par quiconque, où que ce soit, en toute circonstance et pour n'importe quelle raison. C'est un acte hautement répréhensible qui viole de façon flagrante la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques et ses auteurs doivent rendre des comptes. A cet égard, les États Parties, qui sont les gardiens de l'intégrité de cet instrument juridique, pilier du désarmement mondial,

sont appelés à œuvrer inlassablement au renforcement du régime instauré par la Convention et à consolider davantage le rôle de notre Organisation pour l'avènement d'un monde exempt d'armes chimiques.

Par ailleurs, ma délégation, se référant aux derniers rapports communiqués par le Directeur Général et par l'Équipe d'évaluation des déclarations, note favorablement la destruction vérifiée et complète des installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne. Mon pays encourage la continuation d'un dialogue constructif entre cet Etat Partie et le Secrétariat, pour la mise en œuvre optimale des dispositions de la Convention et des décisions pertinentes à ce sujet, ainsi qu'en vue de résoudre toutes les questions qui demeurent toujours sans réponse.

Monsieur le Président,

Concernant les programmes de renforcement des capacités de l'OIAC, ma délégation salue chaleureusement l'engagement du Directeur Général en faveur de l'Afrique. L'impacte positif du Programme pour l'Afrique constaté par l'étude récente menée par la Division de la Coopération Internationale et de l'Assistance témoigne de l'efficacité des activités mises en place dans le cadre de ce Programme, y compris pour sa cinquième phase.

A cet égard, le Maroc se félicite de la tenue en ligne de la deuxième réunion de coordination du Comité Directeur du Programme pour l'Afrique avec la participation des pays qui accompagnent et soutiennent ce Programme, et qui méritent notre reconnaissance. Ma délégation estime que la pérennité du Programme pour l'Afrique dépend d'un mode de financement plus stable et qui s'inscrit dans la durée, que seul le budget ordinaire peut offrir.

En outre, mon pays souligne l'importance de la coordination entre le Secrétariat Technique et les Autorités nationales des pays africains pour optimiser la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques en Afrique. Dans ce sens, ma délégation réitère sa détermination à continuer sa coopération avec le Secrétariat pour une meilleure mise en œuvre des dispositions de la Convention dans notre Continent.

A cet effet, mon pays souhaite souligner que le renforcement des capacités nationales en Afrique passe principalement par la mise en avant d'une coopération Sud-Sud, active et agissante. L'initiation dans ce cadre des projets de formation et d'échange d'expertise technique, particulièrement en matière de prévention et de protection contre les armes chimiques, s'avère également pertinente pour notre Continent. De plus, le renforcement des capacités analytiques des laboratoires en Afrique reste un élément essentiel pour améliorer les capacités de réaction des Etats Parties en cas d'incident chimique ou d'attaque terroriste. A ce titre, le Secrétariat est appelé à continuer à répondre aux besoins de formation exprimés par les Etats Parties.

Monsieur le Président,

En vue de contribuer aux efforts de lutte contre les menaces chimiques en Afrique, le Maroc, à travers le Centre régional marocain de formation pour la région de l'Afrique

du Nord et du Sahel, organisera, conjointement avec l'OIAC, du 07 au 10 décembre 2020, un cours de base en ligne dans le cadre de l'Article X de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques, et ce, en vue de soutenir les Etats Parties de la région à renforcer leurs capacités à faire face aux incidents chimiques, y compris ceux impliquant des agents de guerre chimique.

Par ailleurs, et en conformité avec les dispositions pertinentes de la présente Convention et de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Maroc s'est doté d'un cadre juridique lui permettant la mise en place d'un mécanisme national de contrôle des exportations des biens à double usage, afin de prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou de leurs vecteurs.

Mon pays renouvelle sa ferme volonté à coopérer avec les Etats Parties d'Afrique dans le cadre du Programme de partenariat et de tutorat, initié par l'OIAC, en vue de promouvoir la coopération entre les Etats Parties africains et le renforcement mutuel des capacités.

Dans ce cadre, mon pays, qui soutient vivement le projet de l'OIAC de se doter d'un Centre en chimie et en technologie, souligne la nécessité de s'adapter particulièrement aux besoins grandissants en matière de formation d'experts et de renforcement des capacités des Etats Parties. Ce projet mérite notre soutien car il permettra à notre Organisation de mieux s'acquitter de sa noble mission, notamment pour le raffermissement de ses capacités d'analyse et de formation.

Monsieur le Président,

La lutte contre les risques que présente le terrorisme chimique doit nous interpeller continuellement. L'emploi par les acteurs non étatiques d'agents chimiques en tant qu'arme demeure encore une sérieuse menace. Avec l'accompagnement du Secrétariat Technique, les États Parties, particulièrement en Afrique, doivent être en mesure de contrecarrer cette menace alarmante.

Dans ce contexte, ma délégation souhaite insister sur l'importance des travaux menés dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme, présidé par S.E. M. Vusimuzi Madonsela, Ambassadeur, Représentant Permanent d'Afrique du Sud, et des travaux précédemment accomplis par le Sous-Groupe de travail sur les acteurs non étatiques.

A ce titre, ma délégation appelle à la mise en place, dans le cadre du Programme pour l'Afrique, d'activités visant l'amélioration de la coordination entre toutes les parties prenantes et souligne la nécessité de consolider les capacités techniques de détection des matières chimiques, notamment pour lutter contre le terrorisme chimique et neutraliser les modes opératoires des acteurs non étatiques. Il importe également de mettre en place des formations adaptées en matière de décontamination, de reconnaissance mobile embarquée, de prélèvement d'échantillons et d'analyse chimique.

Monsieur le Président,

S'agissant des questions de gouvernance organisationnelle de l'OIAC, ma délégation se félicite du travail accompli par les co-facilitateurs, S.E. Mme Laura Dupuy, Ambassadeur, Représentant Permanent d'Uruguay et S.E. M. Matthew Neuhaus, Ambassadeur, Représentant Permanent d'Australie, et accueille favorablement leur proposition au sujet de la politique de durée de service à l'Organisation. Ma délégation soutient en outre toute proposition de nature à renforcer la mise en œuvre de la Convention et à préserver l'unité et le caractère technique de l'Organisation.

En conclusion, mon pays appelle les États Parties à faire prévaloir le sens du dialogue et du compromis afin de donner à cette Organisation la force d'œuvrer efficacement à la réalisation des nobles objectifs de la Convention, dont l'universalité doit toujours demeurer un but qu'il faut absolument atteindre aussitôt que possible.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Je souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la présente session de la Conférence.

---0---